



*Haut comité pour la transparence et l'information
sur la sécurité nucléaire*

*Réunion de travail visant à la mise à jour de l'avis
du Haut comité de 2010 relatif à la transparence du cycle
29 mars 2018*

Compte rendu de réunion

Version finale

Date de la réunion : 29/03/2018

La séance est ouverte à 14 heures 10.

Élisabeth BLATON rappelle que le projet de compte rendu de la réunion du 18 janvier, approuvé par le Groupe de Travail, a été transmis aux membres par e-mail. Elle invite les participants à faire part de leurs commentaires sur le projet de compte rendu de la réunion du 15 février, qui vient de leur être remis.

Le projet de compte rendu est approuvé.

Élisabeth BLATON annonce ensuite que le Secrétariat technique du Haut comité a reçu, jusqu'au mardi précédant la réunion, des contributions de l'ACRO, du CEA, de la DGEC, d'EDF, d'ORANO, de l'ANDRA et du HFDS, au rapport sur la transparence de la gestion des matières et des déchets radioactifs produits aux différents stades du cycle du combustible. Ces contributions ont été ajoutées en l'état au projet de rapport qui, imprimé avec les modifications apparentes, est difficilement lisible et comporte de nombreuses répétitions. La réunion a pour objectif d'aborder, en suivant la chronologie du rapport, les paragraphes qui soulèvent encore des questions, ainsi que les éléments à supprimer ou à prendre en compte dans la version définitive du rapport. Ces échanges permettront au Secrétariat de produire une version synthétique du rapport qui sera envoyée aux parties sans l'historique des modifications, et commentée lors de la prochaine réunion.

Au nom du Collège des associations, **Yannick ROUSSELET** demande au Secrétariat de veiller à respecter l'esprit du rapport dans son travail de synthétisation. Il rappelle que le rapport est censé exposer des éléments factuels décrivant la réalité présente du cycle du combustible, de façon simple et didactique. Or, comme l'a fait remarquer David BOILLEY, le rapport comporte pour l'heure trop de considérations hypothétiques. A cet égard, **Yannick ROUSSELET** espère que les vœux des exploitants n'occuperont pas une place disproportionnée dans la version finale du rapport.

Michel PAYS approuve la requête de Yannick ROUSSELET, tout en rappelant que lors de la première réunion du GT, les associations ont réclamé aux autres parties aussi bien des éléments factuels que des perspectives pour l'avenir.

Yannick ROUSSELET en convient et précise que sa remarque vise à la production d'un rapport équilibré, dans lequel la situation présente est prédominante, conformément à l'objectif que s'est fixé le Groupe de Travail.

Élisabeth BLATON explique que les contributions reçues ont été insérées dans le rapport en l'état afin que chaque partie puisse en prendre connaissance. Elle confirme que des perspectives d'avenir

telles que les projets de piscines ne doivent pas être insérées dans le corps du rapport, que certains développements n'ont pas leur place en introduction et que la structure du rapport sera remaniée.

Jean-Michel GRYGIEL note que de nombreux rapports traitent déjà de l'avenir du cycle du combustible. Le taux de disponibilité des piscines d'entreposage des combustibles usés, par exemple, est abordé dans le PNGMDR. Il suggère d'insérer dans le rapport des renvois aux documents existants.

I. L'introduction du rapport

Élisabeth BLATON indique que l'introduction sera réécrite en fonction du contenu du rapport et comportera la contribution de l'ANDRA sur l'Inventaire National des stocks de déchets et matières radioactives, ainsi que la définition des matières et des déchets radioactifs.

II. Le chapitre « Présentation détaillée du cycle du combustible »

Le chapitre « Présentation détaillée du cycle du combustible » s'étant enrichi de contributions sur les stratégies des pays étrangers, **Élisabeth BLATON** suggère de les regrouper pour les dissocier clairement des considérations sur la situation française. Elle propose également que les perspectives d'avenir (projet Cigéo, construction de piscines, etc.) fassent l'objet d'un point à part.

1. Les schémas du cycle du combustible

Élisabeth BLATON propose d'illustrer le cycle du combustible par un schéma unique, représentant le cycle actuel. Le Secrétariat technique du Haut comité sollicitera l'ASN afin qu'elle soumette une proposition de schéma, à partir de celui figurant sur sa plaquette et du schéma de l'ANDRA, comme convenu lors de la précédente réunion. L'entreposage en attente d'un futur stockage dans Cigéo pourrait figurer sur ce schéma, afin de répondre aux attentes de Natalia POUZYREFF.

Bernard BOULLIS remarque que les unités de mesure utilisées sur le schéma sont hétérogènes.

Michel PAYS suggère de ne pas surcharger le schéma par des indications chiffrées sur les flux, qui pourraient plutôt figurer dans un paragraphe explicatif.

Yannick ROUSSELET souhaite que les considérations extraites des brochures du CEA lui soient clairement attribuées.

Élisabeth BLATON confirme que le Secrétariat indiquera les sources de ce qui apparaît dans le rapport.

En réponse à la demande du Groupe de Travail, **Bernard BOULLIS** explique le schéma de principe d'un cycle fermé. Les réacteurs à neutrons rapides utilisent le plutonium comme combustible. Ils présentent l'intérêt d'utiliser tous les isotopes du plutonium. Le CEA a proposé au gouvernement de recourir au plutonium entreposé dans le MOX utilisé pour démarrer ces réacteurs. Les réacteurs à neutrons rapides présentent aussi l'avantage de convertir facilement l'uranium 238 en plutonium. Ils pourraient ainsi être alimentés par les stocks d'uranium appauvri constitués par l'exploitation du parc actuel.

Élisabeth BLATON demande s'il est nécessaire d'ajouter un paragraphe explicatif au schéma du cycle fermé proposé par le CEA.

Yannick ROUSSELET estime que c'est nécessaire.

Olivier LAFFITTE observe que les termes « PF » et « AM » sont à préciser.

2. Les « chiffres »

Élisabeth BLATON demande quelle valeur de référence choisir en page 18 pour l'énergie annuelle produite. Elle propose 420 TWh.

Michel PAYS rappelle que le besoin du parc nucléaire en combustible dépend de la production d'énergie et souhaite que ceci soit mentionné dans le rapport. Il indique qu'un parc d'une capacité de 63 GW fonctionnant à 420 TWh consomme environ 1 200 tonnes de combustibles, dont 120 tonnes de MOX.

Igor LE BARS propose de reprendre la valeur du précédent rapport pour rendre compte de l'énergie annuelle produite. Il précise qu'une production de 420 TWh correspond plus exactement à une consommation de 1 170 tonnes de combustibles.

Yannick ROUSSELET suggère de choisir un chiffre « rond » pour la consommation de combustible, soit 1 200 tonnes, et de calculer à partir de ce chiffre celui de l'énergie annuelle produite.

Michel PAYS se range à cette proposition. EDF actualisera les chiffres du tableau en conséquence.

Jean-Michel GRYGIEL approuve le choix d'une valeur standard de 1 200 tonnes de combustibles. Il indique néanmoins que l'analyse du taux de disponibilité des piscines ne peut pas se faire à partir d'un chiffre normalisé ; ce taux dépend en effet de l'écart entre les flux traités et les flux reçus qui peuvent varier d'une année sur l'autre.

Élisabeth BLATON propose d'inscrire dans le rapport que le chiffre de 1 200 tonnes correspond à une valeur normalisée.

Stéphanie VIERS demande à Yannick Rousselet si David BOILLEY souhaite un tableau comparable à celui de la page 18 pour chacune des sept dernières années de production. Si c'est le cas, ces tableaux seront annexés au rapport.

Yannick ROUSSELET consultera David BOILLEY à ce sujet et communiquera sa réponse au Secrétariat technique du Haut comité par messagerie électronique. Dans la mesure où le rapport de 2018 est une réactualisation du rapport de 2010, qui était très précis, il semble pertinent de présenter les données des flux réels pour chaque année de 2010 à 2016. De plus, ces données constitueraient des éléments de solidification du tableau standard.

Michel PAYS rappelle qu'il a fourni une chronologie du nombre d'assemblages MOX chargés dans les réacteurs jusqu'en 2017.

3. Le recyclage de l'uranium de retraitement

Michel PAYS présente le graphique de la page 31, qui montre les tonnes d'URE chargées dans les réacteurs de Cruas. Il souligne qu'EDF a atteint son objectif à Cruas, à savoir démontrer qu'il est possible de recycler industriellement de l'uranium de retraitement. EDF ne charge plus d'URE depuis 2013. Le tableau montre qu'EDF continue de produire et d'entreposer de l'URT, puisqu'il continue de traiter du combustible, et ce en quantités croissantes.

Yannick ROUSSELET trouve le graphique intéressant. Il souhaite qu'EDF précise que seul l'URT français est figuré sur le schéma et propose d'écrire « chargement » plutôt que « consommation » d'URE. Ainsi, il apparaîtra clairement que 2013 est l'année de la dernière recharge en URE et non celle de la fin de la consommation d'URE.

Michel PAYS précise qu'EDF a l'intention de redémarrer le recyclage de l'uranium de retraitement à l'horizon 2023. Il espère une décision à ce sujet en juin 2018.

Élisabeth BLATON déclare que le rapport devrait donc intégrer la décision d'EDF puisqu'il sera publié après cette date.

Michel PAYS ajoute que l'URT entreposé, qui est une matière valorisable, pourrait être requalifié en déchet par l'ASN, s'il n'est pas réutilisé. Si les conditions économiques sont réunies, EDF a donc intérêt à reprendre le recyclage de l'URT. Il s'agirait alors de redémarrer les tranches de Cruas, qui ont reçu l'autorisation d'être URTées, mais aussi d'URTer des tranches de 1 300 MW, à l'horizon 2027 – 2028, soit après leur réexamen périodique, prévu en 2022. La stratégie d'EDF est d'augmenter la quantité d'URT annuel consommé pour stabiliser puis réduire l'inventaire d'URT.

Yannick ROUSSELET souhaite que le rapport mentionne que la France ne disposera pas de la technologie permettant la fluoration de l'uranium de retraitement d'ici 2023 (qui est une étape préalable au ré-enrichissement de l'URT).

Jean-Michel GRYGIEL signale qu'un paragraphe en page 31 précise déjà qu'une adaptation de la plateforme industrielle existante serait nécessaire pour convertir l'uranium de retraitement en France.

Michel PAYS explique que l'URE chargé à Cruas en 1987 correspond à un test. Le traitement industriel du combustible débutant en 1994, il suggère de faire commencer le schéma à cette date.

Élisabeth BLATON demande à EDF d'améliorer la lisibilité du schéma et propose que ce dernier débute en 1990. Elle remarque que le pourcentage d'enrichissement indiqué sur le schéma est une donnée secondaire peu pertinente pour le grand public.

4. Le recyclage du plutonium

Murielle ELISEE présente les chiffres de la déclaration annuelle de la France à l'AIEA. Elle propose de commenter dans le rapport les chiffres de 2017, recensés par l'IRSN et validés par l'exploitant. Elle présente également une carte illustrant ces chiffres et soumet la légende de la carte à la discussion.

Jean-Michel GRYGIEL remarque que le rapport s'appuie tantôt sur les chiffres de 2016, tantôt sur ceux de 2017.

Par souci de cohérence, il est décidé que le rapport s'appuiera sur les chiffres de 2016.

Igor LE BARS observe que les chiffres du rapport concernant le plutonium ne semblent pas cohérents avec ceux présentés dans le rapport de 2010. Il propose que le rapport fasse état des évolutions méthodologiques qui expliquent cet écart.

Élisabeth BLATON signale une erreur de *reporting* qui sera corrigée.

5. Corrections diverses

Élisabeth BLATON informe les participants que le paragraphe situé à la fin de la page 34 sera retiré. Dans le point consacré à la gestion des déchets, les contributions de l'ANDRA sur les colis de déchets seront synthétisées, dans la mesure du possible.

Yannick ROUSSELET note que l'expression « uranium de recyclage » qui apparaît encore dans le rapport devra systématiquement être remplacée par les termes « uranium de retraitement », conformément au choix du Groupe de Travail. Il souhaite que les paragraphes consacrés à Cigéo en pages 36 et 37 soient reformulés en privilégiant le conditionnel au futur de l'indicatif.

Élisabeth BLATON confirme que le paragraphe sera reformulé.

Michel PAYS propose que les paragraphes de présentation de l'exploitant nucléaire, ainsi que ceux présentant Orano et l'ANDRA soient réunis au sein d'une même sous-partie intitulée « Les acteurs industriels du cycle du combustible ». Pour plus de clarté, il suggère de séparer les acteurs nationaux des acteurs internationaux.

Yannick ROUSSELET note qu'une telle présentation permettra en outre de préciser au lecteur le rôle d'acteurs du cycle moins bien identifiés, tels que Framatome.

Élisabeth BLATON estime que cette présentation des acteurs du cycle pourrait trouver sa place à la fin de la seconde partie du rapport. Elle préconise de la limiter aux acteurs français, puisque le rapport se concentre sur le cycle du combustible français.

6. L'uranium appauvri

Jean-Michel GRYGIEL reconnaît que la contribution initiale d'Orano sur l'uranium appauvri occupait un volume disproportionné dans le rapport. Avant de soumettre un texte plus synthétique, il dresse un panorama des potentiels offerts par le stock d'uranium appauvri d'Orano.

Des diapositives sont projetées à l'écran.

Jean-Michel GRYGIEL explique que le stock d'uranium appauvri d'Orano, de l'ordre de 300 000 tonnes, a été constitué au travers de contrats d'enrichissement. Il est d'usage que l'enrichisseur conserve la propriété de l'uranium appauvri. Rosatom et Urenco, concurrents d'Orano, ont constitué leurs stocks de la même manière. L'uranium est entreposé sous forme de poudre conditionnée dans des conteneurs dénommés DV70. Les axes de valorisation de l'uranium appauvri comprennent le combustible MOX (axe déjà mis en œuvre, pour des volumes faibles), le

réenrichissement en vue de produire de l'uranium enrichi à 0,711% en U235- (équivalent uranium naturel) ou au-delà et des utilisations à d'autres fins que la production électronucléaire.

Yannick ROUSSELET demande que le MOX, qui est une réalité technologique et économique, ne soit pas placé sur le même plan que les autres axes de valorisation envisagés, pour l'heure hypothétiques.

Jean-Michel GRYGIEL indique que le ré-enrichissement n'est pas qu'un axe de valorisation théorique et que l'uranium appauvri constitue un stock stratégique pour Orano, intégré à son portefeuille minier. Il souligne d'abord que le gisement est exploitable sur le territoire national. Il ajoute ensuite que la valeur économique du stock réside dans sa qualité isotopique, qui permet d'envisager un coût moyen de ré-enrichissement inférieur à 45 US\$ / lb U3O8, ce qui le positionne favorablement par rapport aux autres gisements qui seraient disponibles à l'horizon 2030 pour répondre au besoin du parc mondial en uranium naturel. A ce stade de sa démonstration, il s'appuie sur un scénario moyen fourni par l'UxC.

Yannick ROUSSELET observe que l'UxC se trompe dans ses scénarios depuis dix ans.

Jean-Michel GRYGIEL objecte que l'UxC fournit des valeurs moyennes relativement correctes et cohérentes avec les projections d'autres organisations dont l'AIEA et la WNA. Cette source jugée suffisamment fiable est utilisée par les analystes de marché, les investisseurs, les banques et les commissaires aux comptes pour valoriser les actifs des sociétés du secteur.

Quand bien même les scénarios de l'UxC seraient discutables, il réaffirme la conviction d'Orano que de nouvelles mines d'uranium devront être mises en œuvre à compter de 2025. En effet, même si le marché de l'uranium reste déprimé à court terme, un consensus se dégage pour estimer qu'entre 2025 et 2030 le coût de l'uranium dépassera les 45 US \$/lb U3O8, rendant pertinent le ré-enrichissement de l'uranium appauvri à cet horizon.

Jean-Michel GRYGIEL informe enfin les participants qu'Orano a lancé un programme de Recherche et développement relatif à la valorisation de l'uranium très appauvri, en collaboration avec des universités et des laboratoires. Il s'agit d'explorer les possibilités d'utilisation de l'uranium très appauvri pour produire notamment des batteries ou des convertisseurs thermoélectriques. Orano est en contact avec des industriels pour évaluer les potentiels marchés liés aux utilisations non nucléaires de l'uranium. Les publications sur les sujets innovants relatifs à l'uranium, dont certaines correspondent à des dépôts de brevets, sont de plus en plus nombreuses, notamment en Chine.

Jean-Michel GRYGIEL présente le texte synthétique proposé par Orano pour remplacer sa contribution initiale.

Yannick ROUSSELET répète que les contributions au rapport doivent se focaliser sur la réalité technique et économique actuelle. Pour l'heure, le stock d'uranium appauvri d'Orano n'est pas enrichi. Il rappelle aussi que les contributions sont censées relever de l'information et non de la communication. Il demande que le texte produit par Orano distingue clairement le bilan de la situation actuelle des projets d'avenir et que ces derniers soient plus précisément situés dans le temps.

Élisabeth BLATON propose que les considérations sur les projets d'Orano et les recherches en cours soient renvoyées à la section du rapport consacrée aux perspectives d'avenir. Le Secrétariat technique du Haut comité reformulera la contribution d'Orano pour qu'elle soit plus homogène avec le reste du rapport et ne le déséquilibre pas. Elle soumettra cette version reformulée à Orano et aux autres parties.

Stéphanie VIERS indique que, sur conseil de la DGEC, le Secrétariat a choisi les chiffres déclarés par Orano à l'ANDRA à la fin de l'année 2016 pour remplir le tableau situé en page 47.

III. Le chapitre consacré à l'approvisionnement international

Élisabeth BLATON annonce que les tableaux de la page 52 ont été remplacés par un schéma des imports et exports de matières, présenté par la DGEC en réunion plénière du Haut comité. Ce schéma est associé à un tableau dont il illustre les données.

Le schéma, soumis à la discussion, est jugé trop complexe pour un lecteur non initié et insatisfaisant, notamment parce qu'il s'appuie sur des données internationales dont il est impossible d'extraire des chiffres ne concernant que les imports et exports pour la production électrique française.

Yannick ROUSSELET se souvient d'une discussion similaire à propos d'un tableau comparable lors de la rédaction du rapport de 2010. La réflexion n'avait pu aboutir à une solution satisfaisante. Dans la mesure où le schéma et le tableau n'apportent pas d'éléments essentiels au rapport, il propose de les supprimer. Depuis l'arrêt des flux vers la Russie, les imports et exports de matières ne constituent plus un sujet de débat public ni un enjeu pour le Haut comité.

Jean-Michel GRYGIEL adhère aux observations de Yannick ROUSSELET.

Stéphanie VIERS et **Élisabeth BLATON** conviennent de supprimer le schéma et tableau. **Stéphanie VIERS** remarque néanmoins qu'il serait intéressant pour le public de connaître les grands fournisseurs d'EDF.

Michel PAYS propose de rédiger un paragraphe sur la politique de sécurité et d'approvisionnement d'EDF, qui expliquera qu'EDF diversifie ses approvisionnements pour les sécuriser et fera apparaître ses grands fournisseurs.

Jean-Michel GRYGIEL suggère d'introduire dans le rapport une référence à la Recommandation n°5.

Élisabeth BLATON estime en effet pertinent de renvoyer à la politique d'approvisionnement .

Natalia POUZYREFF rejoint la réunion à 16 heures.

IV. Le chapitre consacré aux déchets radioactifs et matières valorisables

1. Les piscines

En réponse à la demande formulée par le Groupe de Travail, **Jean-Michel GRYGIEL** réalise une présentation relative à la disponibilité des piscines d'entreposage des combustibles usés de La Hague, semblable à celle qui a été partagée dans le cadre du PNGMDR.

Stéphanie VIERS rappelle qu'à l'issue de cette présentation, les membres du GT décideront des éléments de langage à introduire dans le rapport sur cette question.

Des diapositives sont projetées à l'écran.

Jean-Michel GRYGIEL explique qu'avant d'être entreposés dans une piscine, les assemblages de combustibles usés d'EDF sont intégrés dans des « paniers REP ». L'entreposage des paniers est impossible ou non autorisé dans certaines zones de la piscine, telles que les zones de passage, les canaux de transfert, les zones abritant les systèmes de filtration de l'eau. La capacité totale d'une piscine est le nombre d'emplacements autorisés à recevoir un panier. Sa capacité opérationnelle s'obtient en déduisant à cette capacité totale les emplacements réservés à l'exploitation et à la maintenance. C'est à partir de cette capacité opérationnelle que sont calculés le taux d'occupation d'une piscine (à partir du nombre d'emplacements déjà occupés par des paniers chargés) et son taux de disponibilité (à partir du nombre d'emplacements pouvant recevoir du combustible usé).

Concernant le contenu des paniers, **Jean-Michel GRYGIEL** précise qu'ils sont chargés de combustibles usés, pour l'essentiel français - provenant d'EDF et pour quelques-uns du CEA – et, pour une part moindre, reçus dans le cadre de contrats conclus avec l'étranger. Des paniers sont aussi chargés de rebuts MOX. Enfin, certains emplacements accueillent des déchets en attente de gestion (cartouches de filtration, etc.) qui n'ont pas vocation à rester dans les piscines.

Yannick ROUSSELET observe que l'accès aux informations fournies par Orano dans le cadre de cette présentation lui avait été refusé jusqu'à présent, au motif qu'elles étaient confidentielles. Il se réjouit que Jean-Michel GRYGIEL en ait fait part.

Olivier LAFFITTE demande si tous les emplacements d'une piscine peuvent recevoir n'importe quel type d'assemblage combustible.

Igor LE BARS affirme que c'est le cas, à partir du moment où les paniers ont reçu l'autorisation.

Jean-Michel GRYGIEL poursuit sa présentation. Il indique que l'état de remplissage des piscines est communiqué à l'ASN tous les six mois. Par ailleurs, le Code de l'environnement prévoit que les détenteurs de combustible usé identifient leurs besoins sur les vingt années à venir. A cet égard, la donnée déterminante est la différence entre flux reçu dans les piscines et flux traité. Orano construit ses hypothèses prévisionnelles (en phase avec celles de l'Inventaire National) sur la base de ses contrats actuels. Dans ses hypothèses, Orano prend en compte la libération des emplacements occupés par les déchets. Il suppose aussi, ce qui est une hypothèse majorante, que les rebuts MOX seront maintenus dans les piscines (alors même que des actions sont à l'étude pour les retraiter). Jean-Michel GRYGIEL souligne qu'un de taux de disponibilité de 7,45 %, qui correspond à 210 emplacements pouvant recevoir du combustible usé, est suffisant pour éviter une saturation des piscines.

Natalia POUZYREFF s'enquiert de la nature des déchets présents dans les piscines et de leur destination.

Jean-Michel GRYGIEL rappelle que les piscines contiennent essentiellement du combustible utilisé donc des matières radioactives. Elles ne contiennent pas de déchets autres que les déchets d'exploitation des piscines (cartouches de filtration, etc.). Les CSD-C et CSD-V ne sont pas entreposés dans les piscines, mais dans des entreposages dédiés où ils sont ventilés à sec.

Yannick ROUSSELET propose que le Haut comité retourne visiter les installations de La Hague.

Natalia POUZYREFF indique qu'elle n'a pas encore eu l'occasion de visiter La Hague. Pour l'information des néophytes, elle demande que le rapport mentionne que Cigéo recevra dans un premier temps des déchets MAVL, et ne recevra aucun déchet HAVL avant 2075.

Florence LIEBARD observe que Cigéo recevra néanmoins des déchets HA froids avant 2075.

Natalia POUZYREFF souhaite vivement que le rapport apporte un éclairage aux citoyens dans le cadre du débat récemment lancé. Pour ce faire, il doit comporter un maximum d'informations temporelles.

Jean-Michel GRYGIEL propose d'ajouter un paragraphe sur l'entreposage des déchets vitrifiés.

Michel PAYS observe que le rapport explique déjà que le combustible utilisé est traité six ans après sa sortie des réacteurs, qu'il produit des déchets radioactifs HAVL et MAVL et que ces derniers sont entreposés dans l'attente de leur transfert vers Cigéo.

Bernard BOULLIS propose que le rapport présente la durée des différentes étapes par lesquelles passe le combustible durant son « cycle ». Il s'engage à fournir ces données.

Élisabeth BLATON indique que le Secrétariat technique du Haut comité préparera un document martyr à partir des remarques précédentes.

Jean-Michel GRYGIEL poursuit sa présentation. Orano attend un agrément de l'ANDRA pour pouvoir évacuer des piscines les déchets d'exploitation. Cette évacuation vers un stockage en surface s'étalerait sur 5 ans et permettrait de libérer un peu moins de 200 emplacements. Or le besoin d'entreposage supplémentaire s'élève à 150 paniers sur 10 ans. Les piscines n'auront donc pas de problème de saturation.

Yannick ROUSSELET constate que les calculs d'Orano correspondent aux siens, mais demande ce qu'il adviendrait si l'usine rencontrait un problème de sûreté.

Jean-Michel GRYGIEL calcule qu'une usine à l'arrêt de l'usine de La Hague pendant six mois – ce qui ne s'est jamais produit – aboutirait à un surplus de 60 paniers, que les piscines seraient capables d'absorber.

Olivier LAFFITTE s'enquiert de l'impact sur ces calculs de la fermeture de réacteurs.

Michel PAYS observe qu'à la fermeture d'un réacteur, l'évacuation de la piscine prend trois à cinq ans.

Jean-Michel GRYGIEL précise que les calculs d'Orano sont cohérents avec le scénario de l'Inventaire National et que les calculs sont réactualisés chaque année, les mouvements dans les piscines étant incessants.

Olivier LAFFITTE regrette que plusieurs scénarios ne soient pas envisagés.

Michel PAYS estime qu'il est impossible de bâtir d'autres scénarios avant de connaître les orientations de la prochaine PPE.

Yannick ROUSSELET objecte que les mesures à prendre ne dépendent pas que de la politique énergétique. C'est le cas pour les piscines des bâtiments BK des centrales nucléaires, dont l'ASN demande de réduire le taux d'occupation. En effet, les volumes stockés dans les piscines BK dépassent le volume nécessaire à la désactivation.

Michel PAYS admet qu'une vision globale de l'évolution du système d'entreposage (piscines BK, piscines de La Hague et future piscine centralisée) est indispensable. Une piscine centralisée est nécessaire et ne sera pas opérationnelle avant 2030. Afin d'éviter tout risque de saturation d'ici là, le niveau de traitement du combustible usé est augmenté et les entreposages des piscines BK sont évacués.

Olivier LAFFITTE demande que ces précisions soient ajoutées au scénario exposé dans le rapport.

Élisabeth BLATON indique que les contributions sur le projet de construction d'une piscine centralisée et l'entreposage des combustibles usés seront intégrées de façon synthétique à la section du rapport consacré aux perspectives d'avenir.

Alternativement, **Jean-Michel GRYGIEL** propose de n'aborder que la situation actuelle dans le rapport et de renvoyer aux études du PNGMDR pour ce qui est des perspectives d'avenir.

Yannick ROUSSELET propose plutôt que le rapport détaille ce qui rend nécessaire la construction d'une piscine centralisée, puisque le rapport est censé éclairer le débat public, lequel tournera notamment autour de la future piscine centralisée.

Élisabeth BLATON et **Natalia POUZYREFF** renchérissent en soulignant que le public ne consultera pas le PNGMDR, dont la lecture est aride.

Michel PAYS informe le Groupe de Travail que, pour rédiger sa contribution sur la piscine centralisée, il s'est appuyé sur les éléments de réponse qu'EDF fournira au président de la commission particulière du débat public sur le PNGMDR.

Yannick ROUSSELET espère que le rapport pourra présenter certaines caractéristiques techniques de la piscine centralisée, comme sa capacité.

V. Les recommandations

Élisabeth BLATON invite les membres du Groupe de Travail à formuler des recommandations.

Michel PAYS souhaite recommander que les perspectives développées dans le rapport soient modifiées à l'aune de la PPE, lorsque le gouvernement l'aura définie.

Élisabeth BLATON demande à Yannick ROUSSELET une recommandation au sujet de la communication vers le public.

Yannick ROUSSELET rappelle que l'amélioration du débat public était une recommandation du précédent rapport et observe que le débat public s'est effectivement amélioré, notamment dans le cadre du Haut comité. Le rapport pourra faire état de cette ouverture à la société civile, ainsi que des marges d'amélioration de la transparence qui demeurent. Yannick ROUSSELET rédigera un bilan de son analyse sur cette question ou demandera une contribution sur le sujet à David BOILLEY.

Natalia POUZYREFF propose qu'en introduction du rapport le Haut comité se félicite que la recommandation quant à la tenue d'un débat public lors de la parution de chaque nouvelle édition du PNGMDR ait été suivie.

Yannick ROUSSELET fait savoir que la commission d'enquête parlementaire qui rendra ses conclusions à la fin du mois de juin souhaite si possible intégrer le rapport dans sa réflexion globale. A cette fin, le rapport devrait être finalisé pour la première quinzaine de juin.

Natalia POUZYREFF indique que la Commission Nationale du Débat Public sera informée des travaux du Haut comité. Pour que le rapport contribue au débat public, il serait également intéressant que la presse se réfère au Haut comité, et non seulement à l'ASN, à l'IRSN et à l'ANDRA. Enfin, il est souhaitable d'informer Nicolas Hulot et Sébastien Lecornu que le rapport du Haut comité, en décrivant le cycle réel du combustible, fera apparaître les besoins de stockage des déchets radioactifs.

Élisabeth BLATON confirme que le Haut comité souhaite être associé aux concertations et débats publics à venir. Elle annonce que la présidente du Haut comité rencontrera la présidente de la CNDP pour discuter de la poursuite des réacteurs au-delà de 40 ans – poursuite qui fera l'objet d'une concertation -, ainsi que de la gestion des déchets TFA – sujet sur lequel un groupe de travail du Haut comité produira des éléments en vue du débat public sur le PNGMDR.

Natalia POUZYREFF ajoute qu'il est intéressant d'informer le Comité de haut niveau du projet Cigéo, placé sous la présidence de Sébastien Lecornu, que le rapport du Haut comité aborde le projet Cigéo.

Yannick ROUSSELET propose de renouveler la recommandation concernant la manière dont les exploitants intègrent dans leurs communications les conclusions du Groupe de Travail. Les exploitants doivent poursuivre leurs efforts vers une communication plus proche de la réalité. Yannick ROUSSELET cite en exemple la nouvelle plaquette d'EDF sur le cycle du combustible.

Élisabeth BLATON informe les participants que l'ASN publiera prochainement un avis sur la cohérence du cycle.

Igor LE BARS précise que la réunion du groupe permanent d'experts de l'ASN travaillant sur le sujet aura lieu le 24 mai 2018.

Élisabeth BLATON échangera avec l'ASN sur la façon d'articuler la parution de son avis avec celle du rapport du Haut comité.

Yannick ROUSSELET s'enquiert de la possibilité pour des représentants de la société civile d'assister aux travaux des groupes permanents d'expert à titre d'observateurs, sans intervenir ni participer aux travaux. Ce système, déjà mis en place par l'ASN par le passé, avait très bien fonctionné.

Élisabeth BLATON demandera à l'ASN s'il est possible de renouveler l'expérience.

VI. Prochaines échéances du Groupe de Travail

Élisabeth BLATON indique que le Secrétariat technique du Haut comité transmettra au Groupe de Travail une version martyre du rapport qui sera discutée en mai et finalisé lors d'une dernière réunion en juin.

Natalia POUZYREFF informe le Groupe de Travail que la commission d'enquête parlementaire dont elle fait partie pourrait visiter les installations d'Orano La Hague le 24 mai, jour de la prochaine réunion du GT, auquel cas elle ne pourrait y assister. Elle attend confirmation de cette visite.

Yannick ROUSSELET ajoute que si la visite est confirmée, il sera également indisponible, car il accompagne la commission dans ses visites.

La séance est levée à 17 heures.

Les prochaines réunions du Groupe de Travail auront lieu le 24 mai et le 7 juin 2018.

Liste des participants à la réunion du 29 mars 2018

BOULLIS Bernard	CEA
DANIEL Guillaume	IRSN
GRYGIEL Jean-Michel	Orano
HUMBERT-BRUN Margot	IRSN
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LE BARS Igor	IRSN
LIEBARD Florence	ANDRA
PAYS Michel	EDF
POUZYREFF Natalia	Collège des parlementaires, pilote du groupe de travail
ROUSSELET Yannick	Collège des associations
VIAL Eugénie	Comité technique Euratom

Direction générale de l'énergie et du climat :

BRUNET-LECOMTE Hélène
DEPROIT Laurent
ELISEE Murielle

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît, secrétaire général
BLATON Elisabeth
MERCKAERT Stéphane
VIERS Stéphanie